

Période transitoire

Charges fertilisantes des effluents d'élevage

Valeurs références

Production
Œufs d'**incubation**



Juillet 2004

(précisions apportées
à la note 4 en mars 2014)



Valeurs références pour la période transitoire

PRODUCTION D'ŒUFS D'INCUBATION DE POULET À CHAIR

Catégorie ¹	Durée élevage ¹	Poids et production (kg) ¹			Masse d'œuf ¹	Fumier ^{2,3}		Analyses Fumier ^{2,3}			Rejets par oiseau			Rejets par 1000 kg de gain ou d'œufs			
		jours	Début	Fin		Gain	kg	Volume litre/tête	Masse kg/tête ⁴	MS %	N	P ₂ O ₅ kg/ton	K ₂ O	N	P ₂ O ₅ g/tête ⁴	K ₂ O	N
Poulettes d'élevage Écart (+ -)	140	0,040	2,16	2,12		11,5 1,0	3,1 0,4	78,0 12,5	14,5 1,0	24,9 1,5	13,3 0,9	45 3	77 5	41 3	21	36	19
Coqs d'élevage Écart (+ -)	140	0,040	2,80	2,76		13,6 1,0	3,7 0,4	81,8 12,5	15,3 1,0	25,4 2,3	13,8 1,1	57 4	94 9	51 4	21	34	19
Pondeuses ⁵ Écart (+ -)	301	2,16	3,80	1,64	10,8	40,4 1,7	19,4 1,5	56,0 6,0	11,9 0,3	30,5 2,8	18,0 0,6	231 6	592 54	349 12	21	55	32

1. Les catégories d'oiseaux, l'élevage et les strates de poids ainsi que les gains réalisés représentent la situation généralement rencontrée au Québec. En général, les poulaillers pratiquant l'élevage des poulettes et/ou des coqs réalisent 2 élevages par année.

2. Le fumier inclut les fientes et la litière.

3. Les valeurs des analyses sont tirées d'une étude réalisée par B. Michaud et M. Lefrançois (U. Laval) en 2002-2003.

4. La notion de « par tête » fait référence au nombre de poulettes ou de coqs entrés pour l'élevage et au nombre de pondeuses et de coqs entrés pour la ponte. Le cheptel utilisé pour réaliser l'étude de la catégorie « pondeuses » était composé d'oiseaux mâles et d'oiseaux femelles, dans une proportion de 1 coq pour 10 pondeuses, du stade 140 jours d'âge (début) à la fin d'une période de ponte, soit 300 jours plus tard (oiseaux mâles et femelles âgés de 440 jours). Une fois l'étude complétée, les déjections animales accumulées sur le plancher ont été analysées et quantifiées pour établir les charges fertilisantes (N, P₂O₅, K₂O) produites par ce cheptel. Par la suite, ces charges fertilisantes ont été divisées par le nombre d'oiseaux présents dans ce bâtiment. Par conséquent, chaque valeur des rejets inscrite à la catégorie « pondeuses » représente la charge annuelle par tête en faisant abstraction du sexe de l'oiseau.

5. Les valeurs de la catégorie « pondeuses » correspondent à la moyenne des résultats de deux groupes étudiés, soit un groupe témoin et un groupe dont la moulée contenait de la phytase.

PRODUCTION D'ŒUFS D'INCUBATION DE PONDEUSE D'ŒUFS DE CONSOMMATION

Compte tenu des similitudes entre les deux productions, le comité technique des œufs d'incubation recommande le recours aux valeurs de référence établies pour les pondeuses d'œufs de consommation à titre de valeurs de référence pour les oiseaux produisant des œufs d'incubation de pondeuses d'œufs de consommation.